

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 14 avril 2020.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, M^{mes} Annie Fortin, directrice du développement, et Jacynthe Brassard, agente de développement du territoire, assistent également à la séance par visioconférence.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-070

Sujet : Tenue des séances dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu les décrets qui prolongent cet état d'urgence pour une période additionnelle;

Attendu l'arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil ainsi que les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser la tenue à huis clos des séances du conseil durant la période d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec;
- D'autoriser les membres du conseil et les officiers municipaux à y participer par tout moyen de communication, notamment par visioconférence;
- De modifier l'heure des séances durant cette période pour qu'elles aient lieu à 15 h.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-071

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 16.1 Motion de félicitations – M. Gaston Langevin;
- 16.2 Motion de félicitations – M^{me} Cindy Plourde.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-072

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 10 mars 2020

Il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 10 mars 2020 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
 Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
 Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 18 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-073

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	57,49	\$
Baillargeon, Yanick	225,00	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	5 566,46	
Cogéco Média	1 500,42	
Clinique de physiothérapie et d'ergothérapie du Lac-Saint-Jean	481,50	
Cuizen libre-service	36,72	
Dépanneur du Parc	288,71	
Dessins Stamec inc.	1 019,49	
Fédération québécoises des municipalités	901,40	
Formules municipales et commerciales inc.	367,29	
Fortin, Annie	156,18	

Gagnon, Mario	181,15	
Pro Gestion	2 071,85	
Trium Médias inc.	466,80	
Laboratoires Chez-Nous inc.	181,03	
Larouche, Sophie	122,60	
Leclerc, Francis	27,90	
Mallette SENCRL	12 647,25	
Mégaburo inc.	1 305,02	
Municipalité de Saint-François-de-Sales	5 063,84	
Ouellet, Suzanne	23,40	
Pitney Bowes	10,35	
Le Quotidien	341,63	
Pulsar informatique inc.	2 074,15	
Brassard Buro inc.	77,02	
Meunier, Robert Junior	1 069,27	
Pharmacie Uniprix Daniel Guay	20,67	
Visa Desjardins	3 993,85	
Vision Informatik inc.	1 298,65	
Total fonds MRC	41 577,09	\$
PG Solutions inc.	91,98	\$
Vision Informatik inc.	2 330,12	
Total fonds villégiature	2 422,10	\$
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	2 835,28	\$
Caouette Thériault & Associés	1 724,63	
Trium Médias inc.	235,70	
Total fonds TPI	4 795,61	\$
Total des fonds	48 794,80	\$

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-074

Sujet : Annulation des intérêts – Baux sur les terres publiques intramunicipales et les terres du domaine de l'État

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est responsable de la gestion foncière et forestière de certains droits situés sur les terres publiques intramunicipales de son territoire, en vertu de la convention de gestion territoriale depuis le 1^{er} avril 1997;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est délégataire de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État sur son territoire depuis le 1^{er} avril 2010;

Attendu que le locataire doit payer un loyer annuel et que celui-ci est payable d'avance le premier jour du mois de son renouvellement, sinon des frais d'intérêt seront exigés en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État;

Attendu la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la MRC du Domaine-du-Roy désire venir en aide à ces contribuables en ne facturant aucun intérêt sur les loyers, et ce, jusqu'au 31 août 2020;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles que la MRC du Domaine-du-Roy ne chargera pas d'intérêt sur les loyers, et ce, jusqu'au 31 août 2020, afin d'aider les contribuables possédant un bail de villégiature sur les terres publiques intramunicipales et sur les terres du domaine de l'État situées sur son territoire et qui ne sont plus en mesure de payer leur loyer annuel en raison de la COVID-19.

Que copie de la présente résolution est transmise aux personnes suivantes :

M^{me} Nancy Guillemette, députée de Roberval
MM. Jonathan Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Frédéric Perreault, directeur régional, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Pierre Châteauvert, directeur des politiques, Fédération québécoise des municipalités
Luc Simard, préfet, MRC de Maria-Chapdelaine
André Paradis, préfet, MRC de Lac-Saint-Jean-Est
Gérald Savard, préfet, MRC du Fjord-du-Saguenay

Point n° 5.4 de l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

Sujet : Avis de motion règlement n° 269-2020 ayant pour objet de reporter la date de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

Avis de motion est donné par M. Lucien Boivin que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 269-2020 ayant pour objet de reporter la date de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 5.5 de l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

Sujet : Avis de motion – Règlement n° 270-2020 ayant pour objet de modifier le règlement fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé

Avis de motion est donné par M^{me} Cindy Plourde que lors d'une prochaine séance, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy procédera à l'adoption du règlement portant le n° 270-2020 ayant pour objet de modifier le règlement fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour les services du territoire non organisé. Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-075

Sujet : Approbation règlement n° 2019-662 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-662 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage n° 2018-621 quant aux usages permis dans les zones commerciales et de services 2CO et 6CO, et dans la zone agroforestière 4AF, aux bâtiments accessoires dans les zones de villégiature et à l'implantation des véhicules de camping dans les zones 1REC et 3REC.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-076

Sujet : Approbation règlement n° 2020-673 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2020-673 de la Municipalité de Chambord ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme de façon à préciser le type

de villégiature compatible dans la grande affectation du sol récréative retenue pour le secteur du parc municipal et des terrains du centre vacances Chalets et Spa Lac-Saint-Jean, à ajouter les activités à caractère public et parapublic autres que municipaux comme compatibles avec la grande affectation du sol institutionnelle et publique, et à modifier les limites des grandes affectations du sol de villégiature, agricole et de conservation en limite de la rivière Métabetchouane.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-077

Sujet : Approbation règlement n° 2020-674 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2020-674 de la Municipalité de Chambord ayant pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2018-621 de manière à assurer la concordance au règlement n° 2020-673 modifiant le plan d'urbanisme (règlement n° 2018-620) et à apporter d'autres modifications dans les zones de villégiature et agricoles, et les droits acquis.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-078

Sujet : Approbation règlement n° 2020-675 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2020-675 de la Municipalité de Chambord ayant pour objet d'abroger le règlement n° 2010-470 sur les usages conditionnels présentement en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-079

Sujet : Approbation de la résolution n° 09-0320-16 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la résolution n° 09-0320-16 de la Ville de Saint-Félicien ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier au 557-559, route 169, à Saint-Félicien, en lien avec la relocalisation de La Maison du Bleuet, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 47A-dy, conformément au règlement n° 18-951.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-080

Sujet : Décision sur la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Saint-Félicien/Phases III et IV du village alpin

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité régionale de comté de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement;

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2014-040 adoptée lors de la séance du 11 mars 2014, le conseil de la MRC s'est doté d'une procédure encadrant les demandes

de modification au schéma d'aménagement et de développement par les municipalités locales;

Attendu la réception, le 8 avril 2020, d'une demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par la Ville de Saint-Félicien, laquelle vise à agrandir la grande affectation du territoire récréative associée au club Tobo-Ski, à même l'affectation du territoire agroforestière, en vue de permettre la mise en œuvre de la troisième et quatrième phase de développement du village alpin;

Attendu l'avis déposé par le responsable de l'aménagement du territoire relativement à cette demande, lequel recommande l'acceptation de cette demande pour les raisons suivantes :

- L'agrandissement de l'affectation récréative bonifie le développement du Club Tobo-Ski et répond à l'une des grandes orientations du secteur touristique inscrites au schéma d'aménagement et de développement révisé qui est de « Favoriser le développement de l'industrie touristique dans la MRC »;
- L'ajout des phases III et IV du village alpin contribue à la problématique d'étalement urbain par l'implantation d'usages résidentiels à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;
- L'implantation de nouveaux espaces à des fins de villégiature favorise une occupation du territoire dynamique aux alentours du Club Tobo-Ski;
- L'agrandissement demandé contribue au développement à moyen et long terme du Club Tobo-Ski, considéré comme un site d'importance en tourisme d'aventure dans la MRC;
- L'usage demandé par la Ville de Saint-Félicien est prohibé pour le moment dans cette affectation, ce qui justifie la demande d'agrandissement.

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement déposée par la Ville de Saint-Félicien qui vise un agrandissement de 7,61 hectares de l'affectation récréative à même l'affectation agroforestière située à l'est du Club Tobo-Ski, afin de permettre le développement des phases III et IV du village alpin.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-081

Sujet : Décision sur la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Saint-Félicien/Chemin Laverdure

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité régionale de comté de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement;

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2014-040 adoptée lors de la séance du 11 mars 2014, le conseil de la MRC s'est doté d'une procédure encadrant les demandes de modification au schéma d'aménagement et de développement par les municipalités locales;

Attendu la réception, le 8 avril 2020, d'une demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par la Ville de Saint-Félicien, laquelle vise à ajouter des usages existants à la zone de villégiature 2V;

Attendu l'avis déposé par le responsable de l'aménagement du territoire relativement à cette demande, lequel recommande l'acceptation de cette demande pour les raisons suivantes :

- L'agrandissement de l'affectation de villégiature permet d'ajouter des usages déjà existants dans une zone de villégiature;
- Cet agrandissement contribue à l'orientation du schéma d'aménagement et de développement révisé visant à « Planifier le développement de nouveaux secteurs de villégiature privée et le réaménagement des secteurs existants »;
- L'agrandissement demandé permet d'uniformiser les types d'usages du secteur de villégiature du chemin Laverdure;
- La modification devrait prévoir une obligation pour la Ville de Saint-Félicien de limiter à quatre le nombre d'usages résidentiels et/ou de villégiature dans la zone qui sera éventuellement créée afin d'assurer la concordance au SADR, conformément au paragraphe 4.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saint-Félicien qui vise à ajouter des usages existants à la zone de villégiature 2V.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-082

Sujet : Projet de règlement n° 268-2020 – Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite

Attendu que le 10 mars dernier, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy adoptait le projet de règlement n° 268-2020 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les limites des périmètres d'urbanisation des municipalités de Chambord et de Saint-André-du-Lac-Saint;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation devait se tenir le 14 avril 2020, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'en vertu de l'arrêté 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée;

Attendu qu'en vertu de cet arrêté, si le conseil souhaite que le processus d'adoption de l'acte visé par l'assemblée publique se poursuive, il doit le désigner comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers;

Attendu que le conseil souhaite que le processus d'adoption de l'acte visé par l'assemblée publique se poursuive;

Attendu que l'assemblée de consultation est remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable et qu'un avis public sera publié dans le journal L'Étoile du Lac, édition du 15 avril 2020, pour informer la population de la démarche de consultation;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Gérard Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De désigner comme prioritaire, le projet de règlement n° 268-2020 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de modifier les limites des périmètres d'urbanisation des municipalités de Chambord et de Saint-André-du-Lac-Saint.
- De tenir une consultation écrite qui se déroulera du 30 avril au 15 mai 2020.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-083

Sujet : Mandat – Production de panneaux d'agglomération

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif de la véloroute des Bleuets;

Attendu que la Corporation du circuit cyclable « Tour du Lac-Saint-Jean » a réalisé, au cours de l'automne 2019, un inventaire complet de la signalisation présente sur la Véloroute des Bleuets;

Attendu que les différents panneaux annonçant les agglomérations urbaines sont désuets ou en très mauvais état;

Attendu la recommandation de changer la totalité de ces panneaux;

Attendu la soumission de Lettrage Flash d'Alma pour la fabrication des panneaux, et ce, d'une somme de 1 692,52 \$, plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à Lettrage Flash d'Alma, le mandat de fabrication des panneaux annonçant les agglomérations urbaines le long de la véloroute des Bleuets, et ce, d'une somme de 1 692,52 \$, plus taxes.

Que cette dépense est assumée à même le fonds d'imprévus du fonds d'entretien préventif de la véloroute des Bleuets.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-084

Sujet : Programme d'aménagement durable des forêts – Plan d'action 2020-2021

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit soumettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le plan d'action 2020-2021 pour l'engagement des sommes reçues du Programme durable des forêts;

Attendu le dépôt du plan d'action 2020-2021 aux membres du conseil;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan d'action 2020-2021 du Programme d'aménagement durable des forêts et de le transmettre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-085

Sujet : Autorisation d'appel d'offres – Travaux de récolte dans le bloc Saint-André–Lac-Bouchette

Attendu la planification forestière opérationnelle 2020-2021 des terres publiques intramunicipales adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, lors de la séance du 10 mars 2020;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite procéder à des appels d'offres pour la récolte forestière dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André–Lac-Bouchette sur une superficie d'environ 277 hectares, dont le volume de bois est estimé à 38 754 m³;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la publication d'un appel d'offres pour la récolte forestière dans le bloc des terres publiques intramunicipales de Saint-André-Lac-Bouchette, et ce, par le biais du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-086

Sujet : Autorisation de signature – Contrats de vente de bois provenant des terres publiques intramunicipales

Attendu les travaux de récolte de bois dans le bloc Saint-André-Lac-Bouchette des terres publiques intramunicipales;

Attendu les ententes de vente de bois négociées avec les compagnies du secteur listées ci-dessous :

	Produits	Volume estimé (m³)
Produits forestiers Résolu	Résineux SEPM	11 050
Westrock La Tuque	Bouleau (sciage)	10 423
	Bouleau (pâte)	
Arbec Saint-Georges-de-Champlain	Peuplier faux-tremble (sciage)	15 112
	Peuplier faux-tremble (pâte)	

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet et le directeur général à signer les ententes de vente de bois à intervenir avec les compagnies susmentionnées.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-087

Sujet : Contribution financière – Corporation de développement de la filière bois

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 50 000 \$ au CLD Domaine-du-Roy pour soutenir le développement de la filière bois du territoire.

Que cette somme soit financée à même le fonds du territoire non organisé.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-088

Sujet : Projet de mutualisation du transport – Distribution et approvisionnement

Attendu le projet pilote échelonné sur trois ans, pour coordonner un service de livraison de produits locaux agroalimentaires couvrant les territoires de la MRC de Maria-Chapdelaine et de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que ce projet répond aux besoins en approvisionnement local en distribution agroalimentaire de proximité auprès des épiceries communautaires et à d'autres besoins du territoire, et ce, afin de soutenir le milieu communautaire dans le déploiement de services en sécurité alimentaire;

Attendu la participation de différents producteurs de la MRC de Maria-Chapdelaine et de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu le comité chargé du suivi du projet de mutualisation du transport formé de producteurs, de ressources du CLD Domaine-du-Roy, de la MRC du Domaine-du-Roy, de la MRC de Maria-Chapdelaine, d'un représentant du fiduciaire de l'entente, soit le Regroupement des épiceries communautaires et d'un représentant du dispensateur de services le Tournant 3F;

Attendu que ce projet pilote s'inscrit dans la mise en place d'un système alimentaire durable ainsi que dans les objectifs du Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire 2018-2025;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy :

- Autorise la signature de l'entente de partenariat entre les parties par la direction générale;
- Délègue M^{me} Jacynthe Brassard, agente de développement du territoire, à titre de représentante au comité de suivi;
- Autorise le dépôt, à titre de mandataire au nom des partenaires de l'entente, d'une demande éventuelle de subvention auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme « Territoire : priorité bioalimentaire »;
- Autorise une contribution de la MRC du Domaine-du-Roy de 12 000 \$, à raison de 4 000 \$ par année pendant trois ans, et une somme de 5 000 \$ en ressources et services pour la durée du projet.

Que cette contribution provienne des sommes réservées pour la réalisation des actions du Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire 2018-2025, soit 4 000 \$ du budget de la MRC 2020.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-089

Sujet : Nomination d'un représentant au conseil d'administration de Portes ouvertes sur le Lac

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Yanick Baillargeon à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy au conseil d'administration de Portes ouvertes sur le Lac.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-090

Sujet : Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Attendu l'état d'urgence sanitaire décrété par le ministre de la Santé et des Services sociaux dans tout le territoire québécois, le 13 mars 2020;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises visant à soutenir ces dernières, pour une période limitée, en termes de liquidités, d'une somme inférieure à 50 000 \$;

Attendu que cette aide financière se présentera sous forme de prêt au taux d'intérêt de 3 %, et ce, en complémentarité aux programmes gouvernementaux actuels et futurs pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire;

Attendu les modalités du fonds présentées aux membres du conseil;

Attendu la signature d'une entente d'aide financière à intervenir entre le gouvernement du Québec et la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu la signature d'une entente de gestion à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et le CLD Domaine-du-Roy advenant l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu l'adoption de la politique de gestion de ce nouveau fonds et la formation d'un comité d'analyse temporaire COVID-19 par le conseil d'administration du CLD Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy :

- Autorise le préfet ou le directeur général à signer le protocole d'entente de gestion du fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- Autorise les personnes suivantes à signer les effets bancaires et les documents relatifs à ce compte, à savoir : M. Yanick Baillargeon, préfet, M. Mario Gagnon, directeur général, et M. Steeve Gagnon, directeur général adjoint.

Point n° 7.4.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-091

Sujet : Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier l'entente de délégation conclue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le CLD Domaine-du-Roy déléguataire suivant l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation a adopté le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (COVID-19);

Attendu qu'il est prévu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) confie la gestion de ce programme à la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) qui prévoit qu'une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Attendu l'article 126.4 de cette loi qui prévoit que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme sans but lucratif;

Attendu que le 16 décembre 2015, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé la MRC du Domaine-du-Roy à confier l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 au CLD Domaine-du-Roy;

Attendu que cette autorisation a été donnée sur la foi d'un projet d'entente de délégation, présenté par la MRC au soutien de sa demande d'autorisation, contenant une description détaillée de l'objet de la délégation;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy désire confier la gestion du programme du MEI au CLD Domaine-du-Roy, ajoutant ainsi un élément à la description détaillée de l'objet de la délégation;

Attendu le projet d'addenda à l'entente de délégation à intervenir avec le CLD Domaine-du-Roy joint en annexe à la présente résolution;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser la MRC du Domaine-du-Roy à confier la gestion du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (COVID-19) du ministre de l'Économie et de l'Innovation au CLD Domaine-du-Roy, conformément au projet d'addenda à l'entente de délégation à intervenir avec le CLD Domaine-du-Roy et joint en annexe à la présente résolution.

Que le préfet, M. Yanick Baillargeon, soit autorisé à signer l'addenda à intervenir avec le CLD Domaine-du-Roy advenant l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-092

Sujet : Fonds d'urgence communautaire COVID-19

Attendu l'état d'urgence sanitaire décrété par la ministre de la Santé et des Services sociaux dans tout le territoire québécois, le 13 mars 2020;

Attendu les besoins communautaires ou populationnels causés par l'état d'urgence sanitaire sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'une cellule locale de crise communautaire a été déployée dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire à la demande de la Direction de la santé publique;

Attendu que M^{me} Jacynthe Brassard, agente au développement du territoire, y participe et qu'une ressource de la Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy est en soutien à la cellule de crise;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy souhaite accorder une somme de 75 000 \$ pour créer un fonds d'intervention communautaire en appui aux besoins liés à la COVID-19;

Attendu que cette somme sera gérée directement à la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu la formation d'un comité d'analyse des demandes d'aide financière composé d'un employé et d'un élu de la MRC ainsi que de trois membres de la cellule de crise communautaire, et que celui-ci, aura autorité pour accepter ou refuser les demandes;

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser une somme de 75 000 \$ pour soutenir des besoins d'information, de communication, de transport, de sécurité alimentaire, de soutien aux plus démunis ainsi que des besoins d'hébergement ou de toute autre problématique créée par la crise sanitaire de la COVID-19;
- D'utiliser également cette somme pour épauler une ressource humaine permettant de soutenir la cellule de crise ainsi que certains projets communautaires pour une période de six semaines;
- De nommer M^{me} Jacynthe Brassard, agente de développement du territoire, et M^{me} Cindy Plourde, mairesse de Saint-François-de-Sales, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein du comité d'évaluation des demandes d'aide financière.

Que la somme provienne du Fonds régions et ruralité volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ».

Point n° 7.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-093

Sujet : Plan de main-d'œuvre – Projet de mise en commun intermunicipal

Attendu le plan de main d'œuvre de l'ensemble des organisations municipales de la MRC du Domaine-du-Roy déposé en janvier 2020;

Attendu l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de 13 142 \$ accordée à la MRC du Domaine-du-Roy dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale;

Attendu que les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales ont convenu entre elles de procéder à l'évaluation de certains scénarios de mises en commun entre leurs organisations;

Attendu les demandes de soutiens financiers et techniques des municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales adressées à la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les demandes des municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Saint-André et Saint-François-de-Sales adressées à la MRC du Domaine-du-Roy afin :

- Que le processus d'évaluation de certains scénarios de mises en commun entre ces organisations puisse bénéficier de l'aide financière consentie à la MRC du Domaine-du-Roy par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de soutien à la coopération intermunicipale.
- Que la MRC du Domaine-du-Roy assiste ces municipalités dans leur démarche.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-094

Sujet : Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec – Programme d'aide au développement du transport collectif 2020 – Volet II

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a déclaré sa compétence en matière de transport collectif et adapté de personnes le 26 septembre 2017;

Attendu le Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Attendu qu'en vertu des modalités 2019 du volet II du Programme, la MRC peut déposer une demande d'aide financière pour maintenir et développer l'offre de services du transport collectif sur son territoire;

Attendu que selon le rapport d'exploitation préliminaire 2019 d'Accès Transport Domaine-du-Roy, 49 000 déplacements ont été effectués dans la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'Accès Transport Domaine-du-Roy a déposé son budget prévisionnel et prévoit, pour l'année 2020, des revenus et des dépenses de 465 000 \$;

Attendu que l'aide financière pouvant être accordée à un organisme admissible ne peut dépasser 66 % des dépenses admissibles du projet du demandeur et que cette aide est d'un montant maximum de 275 000 \$ lorsque l'organisme s'engage à effectuer entre 40 000 et 50 000 déplacements au cours de l'année 2020;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy entérine le

budget 2020 d'Accès Transport Domaine-du-Roy et s'engage à effectuer entre 40 000 et 50 000 déplacements pour l'année en cours.

Que la MRC du Domaine-du-Roy réclame au ministère des Transports du Québec une somme de 275 000 \$ pour le maintien et le développement du transport collectif et adapté de personnes sur son territoire pour l'année 2020.

Et que le conseil autorise également la transmission des documents ci-dessous, lorsque disponibles :

- Plan de développement des services de transport collectif (mise à jour 2020);
- Stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère des Transports du Québec;
- Rapport d'exploitation 2019;
- États financiers 2019 d'Accès Transport Domaine-du-Roy.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-095

Sujet : Ratification de la décision prise par le directeur général – Fermeture des bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu la décision du directeur général de procéder à la fermeture au public des bureaux administratifs de la MRC du Domaine-du-Roy, en date du 24 mars 2020, en raison de la crise de la COVID-19;

Attendu qu'il est recommandé que cette décision soit entérinée à postériori par une résolution du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la décision du directeur général relativement à la fermeture au public des bureaux administratifs de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, en date du 24 mars 2020.

Point n° 12.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2020-096

Sujet : Mandat – Équilibrage des rôles

Attendu qu'à la suite de l'analyse des besoins d'équilibrage du rôle d'évaluation des municipalités de Lac-Bouchette, La Doré et Saint-Prime, l'évaluateur en recommande l'équilibrage;

Attendu que les municipalités de Lac-Bouchette, La Doré et Saint-Prime, ont signifié à la MRC du Domaine-du-Roy leur accord à l'équilibrage de leur rôle d'évaluation;

Attendu que les coûts de l'équilibrage sont prévus au contrat d'évaluation;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'évaluateur, Les évaluations Cévimec-BTF inc., à procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation des municipalités de Lac-Bouchette, La Doré et Saint-Prime.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-097

Sujet : Autorisation de versement – Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement de l'année 2020, d'une somme de 30 878 \$, au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec déployés sur le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-098

Sujet : Motion de félicitations – M. Gaston Langevin

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de félicitations à M. Gaston Langevin pour le travail réalisé dans l'exercice de ses fonctions de président du syndicat du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métier de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CSN), et ce, dans le cadre de la situation de la pandémie causée par la COVID-19.

Point n° 16.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-099

Sujet : Motion de félicitations – M^{me} Cindy Plourde

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de félicitations à M^{me} Cindy Plourde, mairesse de Saint-François-de-Sales, pour le déploiement de services dans sa collectivité et l'initiative mise en place pour apporter du réconfort à ses citoyens à Pâques, et ce, dans le cadre de la situation de la pandémie causée par la COVID-19.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2020-100

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général